

Appel aux équipes de design

MONUMENT AUX  
VICTIMES DU COMMUNISME

# LE CANADA, UNE TERRE D'ACCUEIL

CONCOURS NATIONAL DE DESIGN

Demande de qualification



Canada

## TABLE DES MATIÈRES

---

1.0	Introduction .....	2
2.0	Aperçu .....	3
3.0	Vision du projet .....	4
4.0	Le site .....	5
5.0	Budget .....	9
6.0	Concours de design .....	10
7.0	Admissibilité .....	11
8.0	Honoraires et remboursement des frais de déplacement .....	11
9.0	Phase 1 — Exigences liées aux soumissions .....	12
10.0	Phase 1 — Évaluation des soumissions .....	13
11.0	Phase 1 — Lignes directrices pour les soumissions .....	14
12.0	Phase 2 — Aperçu.....	15
13.0	Dates importantes.....	16
14.0	Questions .....	17
ANNEXES		
A.	Critères d'évaluation cotés pour la phase 1.....	18
B.	Renseignements supplémentaires .....	19

## 1.0 INTRODUCTION

---

Le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale, invite les équipes d'artistes professionnels, d'architectes paysagistes, d'architectes et autres professionnels du design urbain à soumettre leurs titres de compétences ainsi que des exemples de travaux antérieurs, dans le cadre de la première partie d'un concours en deux phases visant l'érection d'un Monument aux victimes du communisme – *le Canada, une terre d'accueil* dans la capitale du Canada.

Le communisme a fait des millions de victimes, et d'innombrables personnes en ont souffert partout dans le monde depuis l'instauration du premier régime communiste, en 1917. Les personnes qui ont trouvé refuge au Canada ainsi que leurs descendants représentent aujourd'hui près du quart de la population et font partie intégrante du tissu social, culturel, économique et politique de notre pays. Ces collectivités ethnoculturelles diverses apprécient la sécurité que leur assure le Canada, de même que les occasions qui s'offrent à elles ici, mais elles demeurent unies par des expériences tragiques personnelles et collectives. Leur histoire est passée sous silence pendant trop longtemps.

L'engagement du Canada à l'égard des réfugiés fait partie intégrante de l'identité de notre pays. Le monument sera situé bien en vue dans le centre-ville d'Ottawa, d'où l'on peut voir les principales institutions fédérales; ainsi, les visiteurs pourront réfléchir aux conséquences du communisme et à l'importance de la démocratie. Le ministère du Patrimoine canadien cherche des équipes de design pour créer un monument émouvant qui incite à la réflexion et qui représentera un legs durable pour commémorer le courage et la force de toutes les victimes du communisme, et pour célébrer la liberté qu'elles ont trouvée au Canada.

### Participants

Établi en 2008, Hommage à la Liberté est un organisme de bienfaisance canadien qui a pour mission d'ériger un monument qui rendra hommage aux victimes du communisme. Hommage à la Liberté est dirigé par un conseil d'administration de neuf bénévoles qui représentent les communautés ethnoculturelles clés du Canada touchées par le communisme.

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) est le ministère fédéral responsable des nouvelles œuvres commémoratives qui seront érigées sur les terrains fédéraux de la région de la capitale nationale. PCH est responsable du concours de design et de la gestion globale du projet de monument au nom d'Hommage à la Liberté.

La Commission de la capitale nationale (CCN) est l'organisme fédéral chargé d'approuver les nouvelles œuvres commémoratives qui seront érigées sur les terrains fédéraux de la région de la capitale nationale; elle est également propriétaire de l'emplacement lieu commémoratif. La CCN attribuera le contrat de design à l'équipe de design gagnante, gèrera la conceptualisation du projet retenu, supervisera les approbations fédérales requises et gèrera les travaux de construction sur le site.

## 2.0 APERÇU

---

Le concours national de design est une invitation ouverte aux équipes composées d'artistes professionnels, d'architectes paysagistes, d'architectes et autres professionnels du design urbain. PCH invite les concurrents internationaux à y participer; toutefois, chaque équipe doit être dirigée par un citoyen canadien.

La présente s'inscrit dans un concours en deux phases, dont la demande de qualifications (phase 1) consiste à évaluer les qualifications et à sélectionner un maximum de cinq équipes, et la demande de propositions (phase 2), à inviter les finalistes à mettre au point des concepts de design et à sélectionner une proposition gagnante.

L'équipe gagnante de la phase 2 sera recommandée auprès de la CCN et se verra accorder un contrat pour développer et détailler leur design, préparer les plans et les devis d'appel d'offres connexes, fabriquer tout élément artistique particulier et assurer le suivi pendant les étapes de construction et d'installation du projet.

Le budget global pour ce projet sera de **2 370 000 \$**.

Un jury de spécialistes a été formé pour ce concours. Le jury conseillera la ministre de Patrimoine canadien qui, en tant que ministre responsable des monuments commémoratifs érigés sur les terrains fédéraux de la région de la capitale nationale du Canada, est responsable d'endosser la sélection finale du concept retenu.

La soumission de l'équipe doit comprendre une clé USB et deux copies imprimées de chacun des documents suivants :

- ◆ une lettre d'intérêt;
- ◆ un curriculum vitae professionnel pour chacun des membres de l'équipe, avec des références;
- ◆ des illustrations et des renseignements sur les projets antérieurs construits qui sont semblables au projet actuel.

L'échéance pour la réception des soumissions est fixée à 15 h (HAE), le mardi 11 octobre 2016.

L'inauguration des éléments majeurs du monument est prévue pour la fin 2018.

### 3.0 VISION DU PROJET

---

Le monument rendra hommage à toutes les victimes du communisme en faisant connaître leur souffrance au public et en mettant l'accent sur l'expérience des millions de Canadiens qui ont été touchés par le communisme. En outre, il soulignera le rôle du Canada en tant que terre d'accueil pour ceux qui fuient l'injustice et la persécution à travers le monde.

On estime que plus de huit millions de Canadiens rattachent leurs origines à des pays qui ont souffert sous des régimes communistes totalitaires. Des centaines de milliers de Canadiens sont arrivés au pays en tant que réfugiés ayant fui les pays communistes; ils ont tout risqué pour atteindre nos frontières et y trouver la liberté et l'espoir d'y bâtir un meilleur avenir. Ces communautés d'immigrants et de réfugiés ont depuis contribué énormément au développement et à la prospérité du Canada. De nombreuses autres personnes ont malheureusement eu moins de chance. On estime que plus de 100 millions de personnes partout dans le monde ont péri sous la tyrannie communiste.

Le monument consistera un lieu puissant et chargé de sens qui invitera les visiteurs à se rappeler les tragédies que d'autres personnes – dans bien des cas, leurs ancêtres – ont vécues sous le joug de régimes communistes. Il sera également un endroit qui permettra de rendre hommage au Canada, pays voué à la liberté, à la démocratie, aux droits de la personne et à la primauté du droit. Malgré ses promesses rhétoriques, le communisme a engendré de la souffrance, de l'oppression et de la privation. Le monument incitera les visiteurs à réfléchir à la signification de la liberté et leur rappellera que les valeurs canadiennes fondamentales qui nous unissent doivent être protégées avec vigilance.

#### Objectifs du projet

Ériger un monument commémoratif évocateur et durable qui :

- ◆ crée un lieu de rassemblement empreint de dignité et qui revêt une grande valeur pour ceux qui ont souffert du communisme;
- ◆ sensibilise les gens et sert de rappel aux effets déshumanisants du communisme et à la force et la vitalité de ceux qui ont su conserver leur humanité malgré l'oppression;
- ◆ renforce la représentation symbolique de la démocratie dans la capitale;
- ◆ enrichit l'espace urbain et l'expérience des visiteurs dans la capitale du Canada.

## 4.0 LE SITE

### La région de la capitale du Canada

Le secteur du cœur de la capitale nationale abrite plusieurs des institutions politiques et culturelles les plus importantes du pays, ainsi qu'une riche diversité de monuments et symboles nationaux. Ils rendent hommage aux personnes et soulignent les événements et les réalisations qui ont une signification et une valeur pour le pays, tout en les reflétant. Tous ces monuments, peu importe leur thème commémoratif, deviennent souvent un élément influent permanent dans le paysage urbain capable de façonner le domaine civique en réunissant l'histoire, le territoire et la mémoire collective. Par conséquent, le Monument aux victimes du communisme – *le Canada, une terre d'accueil* enrichira l'expérience du visiteur dans la capitale et il deviendra un symbole durable.

### Le boulevard de la Confédération, au cœur de la région de la capitale du Canada

Le boulevard de la Confédération est le parcours cérémonial de la capitale, reliant bon nombre des attractions et symboles nationaux au moyen d'une approche esthétique unifiée et distincte. Cette voie de découverte se trouve dans le secteur du cœur de la capitale et il entoure les secteurs du centre-ville des villes d'Ottawa et de Gatineau de part et d'autre de la rivière. Le site du monument se trouve sur le boulevard de la Confédération à l'ouest des cités parlementaire et judiciaire. Son emplacement bien en vue en assurera une bonne visibilité à des milliers de visiteurs et de résidents du secteur du cœur de la capitale du Canada.



Vue à vol d'oiseau du cœur de la capitale du Canada



Plan du boulevard de la Confédération

1. Colline du Parlement
2. Cour suprême du Canada
3. Bibliothèque et Archives Canada
4. Édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest
5. Site du monument



Le boulevard de la Confédération (Source: Y. Anderson, Wikimedia)

## Le site du concours

Le monument sera érigé sur un site gazonné d'environ 500 m<sup>2</sup> qui se trouve immédiatement à l'ouest des terrasses du Jardin des provinces et des territoires, le long du boulevard de la Confédération.

Il existe un lien thématique entre ce monument, qui célébrera le rôle du Canada en tant que terre d'accueil, et les édifices environnants, qui représentent les idéaux canadiens de liberté, de démocratie, de droits de la personne et de primauté du droit.

Le Jardin des provinces et des territoires représente le Canada en tant que nation démocratique unifiée ainsi que tous les Canadiens. Étant donné que la volonté du Canada d'accueillir des immigrants est une caractéristique de son histoire, il convient tout à fait qu'un monument célébrant le Canada en tant que terre d'accueil soit érigé dans ce contexte commémoratif élargi.

Le site fait face à Bibliothèque et Archives Canada où est conservée la mémoire du Canada. À proximité se trouvent d'autres institutions clés, dont et la Cour suprême du Canada – institution démocratique qui représente l'antithèse des régimes d'oppression – ainsi que l'édifice commémoratif de l'Ouest. De plus, le site se trouve à proximité de l'emplacement du futur Monument national de l'Holocauste, qui servira à informer le grand public au sujet de l'inhumanité et de la répression des droits de la personne.

Veillez noter que la sculpture en bois de l'artiste Chung Hung, *Douze points d'un équilibre classique*, qui est présentement sur site, sera relocalisée.



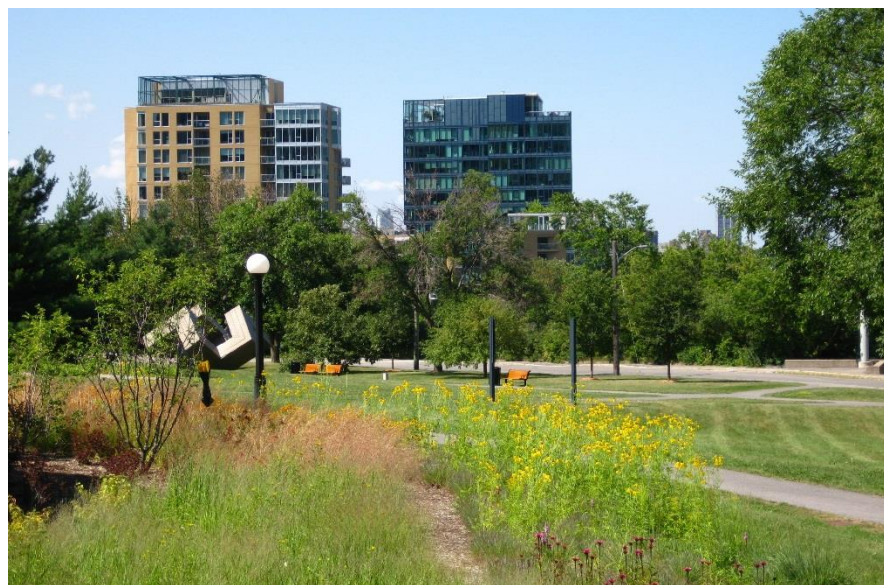
Site du monument



## Jardin des provinces et des territoires

Le Jardin est situé sur une des principales voies d'accès à la Colline du Parlement et constitue un lien spatial important entre le cœur du centre-ville et les plaines LeBreton à l'ouest. Le Jardin, inauguré par le premier ministre John Diefenbaker en 1962, est l'un des derniers exemples d'aménagement paysager inspiré et de grande qualité du début des années 1960. Les terrasses officielles, qui comprennent deux fontaines de style moderne, occupent la partie est du Jardin; le reste est composé de pelouse et de végétation. Les espaces aménagés du Jardin sont un îlot de verdure au centre d'un milieu urbain dense.

Le monument sera situé dans la partie ouest du Jardin et sera visuellement séparé du secteur aménagé en terrasses afin de respecter l'intégrité visuelle de l'architecture moderniste. Les vues à partir du boulevard de la Confédération, du Jardin, des terrasses du milieu du siècle et du tissu urbain environnant à valeur patrimoniale, seront aussi préservées.



Jardin des provinces et des territoires

## 5.0 BUDGET

---

Le budget global du projet est de **2 370 000 \$**. Il comprend, mais ne s'y limite pas, tous les coûts relatifs à la création du monument.

Un montant total de **2 000 000 \$** (à l'exclusion des taxes) sera alloué à la fabrication des éléments artistiques, à la construction du monument et à son intégration au paysage, et **50 000 \$** supplémentaires seront réservés à la décontamination du site, au besoin.

Le contrat de design est d'une valeur d'environ **300 000 \$** (à l'exclusion des taxes), ce qui englobe tous les coûts relatifs au l'élaboration du design, à la préparation des plans et des devis finaux dans les deux langues officielles, à la participation d'autres professionnels spécialisés, aux suivis sur le site de construction ainsi qu'aux modifications possibles du design pour respecter l'enveloppe budgétaire, au besoin. En outre, une allocation de déplacement d'un montant maximal de **20 000 \$** (incluant les taxes applicables) sera allouée à l'équipe gagnante et négociée avec celle-ci avant que le contrat ne lui soit accordé à la phase 2.

Veillez noter que le contrat exigera des dessins de construction estampillés par un ingénieur en structures agréé en Ontario.

Dans les limites de l'enveloppe budgétaire totale, la CCN pourrait, si nécessaire, accorder un contrat distinct à l'artiste de l'équipe gagnante pour qu'il fabrique des éléments artistiques.

La CCN sera chargée de superviser la préparation du site, la construction du monument, l'aménagement paysager, l'intégration du monument au site et l'installation des éléments artistiques, et ce, dans les limites du budget du projet.

## 6.0 CONCOURS DE DESIGN

---

### Pouvoir et responsabilités du jury

Un jury de cinq membres (professionnels du design, spécialistes du contenu et intervenants) a été réuni pour ce concours; il est composé des professionnels suivants :

- ◆ un architecte ou professionnel du design urbain;
- ◆ un architecte paysagiste;
- ◆ un artiste professionnel;
- ◆ un historien;
- ◆ un représentant d’Hommage à la liberté.

*Les membres du jury seront annoncés dans un addenda à cette demande de qualifications qui sera affiché sur le Service électronique d’appels d’offres du gouvernement ([www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca)).*

Le jury jouera un rôle consultatif auprès de la ministre du Patrimoine canadien qui, en tant que ministre responsable des monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada, sera responsable d’endosser la sélection du design gagnant par le jury.

### Phase 1 – Demande de qualifications

À la phase 1 du concours, les équipes de design doivent démontrer leur talent et leurs qualifications, et expliquer leur intérêt pour ce projet. Le jury examinera toutes les soumissions admissibles et leur attribuera une note en fonction de la qualité de la lettre d’intérêt, des curriculum vitae, ainsi que des antécédents et de l’expérience de travail, et sélectionnera un maximum de cinq équipes de design finalistes qui seront invitées à présenter des propositions dans le cadre de la phase 2 du concours.

### Phase 2 – Demande de propositions

À la phase 2 du concours, les équipes finalistes devront élaborer un concept de design unique et évocateur pour le monument. Les équipes recevront un prospectus détaillé qui leur servira à préparer une proposition de design, une maquette, des documents de présentation, un budget et un calendrier. Elles participeront à une première visite du site et à une séance d’information animées par des représentants de PCH et de la CCN; elles pourront alors poser des questions sur le projet et le site.

Les finalistes présenteront leurs propositions de design au jury. Au préalable, des experts en conservation, en génie et en évaluation des coûts examineront les concepts des finalistes et feront des commentaires au jury. Ensuite, les présentations des finalistes seront suivies, en soirée, d’une exposition publique des concepts proposés. À ce moment-là, les concepts des finalistes seront également affichés en ligne, pendant une certaine période, pour permettre au public de les commenter. Le jury recevra aussi les commentaires du Comité consultatif de l’urbanisme, du design et de l’immobilier (CCUDI) de la CCN, ainsi que du public, avant de formuler ses recommandations à la ministre. La ministre, en tenant compte de la décision du jury, est responsable d’endosser l’équipe de design gagnante à qui la CCN attribuera le contrat pour l’élaboration du design en vue de la mise en œuvre du monument.

## 7.0 ADMISSIBILITÉ

---

Pour être admissibles au concours, les équipes de design doivent satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

- ◆ L'équipe est dirigée par un citoyen canadien;
- ◆ L'équipe de design comprend un artiste et un architecte paysagiste, et peut également comprendre un professionnel du design, un architecte et/ou un professionnel du design urbain (tous les membres de l'équipe doivent être des professionnels en exercice);
- ◆ L'architecte paysagiste et/ou l'architecte (s'il y a lieu) de l'équipe de design doivent être agréés ou être admissibles à l'être pour fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure qui peut s'avérer requise en vertu de la législation provinciale, dans la province de l'Ontario.

Tout candidat ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêts ou qui peut être considéré comme étant en conflit d'intérêts de par ses liens avec PCH ou la CCN, leur personnel ou leurs administrateurs (y compris les membres du CCUDI), Hommage à la Liberté, ou un membre du jury, en raison de liens familiaux directs ou de rapports de dépendance ou d'associations professionnelles actifs pendant la tenue du concours, ne peut participer à celui-ci. Ne peuvent également y participer les associés de ces personnes ni leurs employés salariés.

## 8.0 HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

---

Aucun montant ne sera attribué pour la présentation des soumissions lors de la phase I ou pour les frais engagés dans le cadre de cette phase.

À la phase 2, chaque équipe de design finaliste recevra des honoraires de 10 000 \$ (à l'exclusion des taxes) pour élaborer son design, créer une maquette et autre matériel de présentation et présenter son concept. Les détails concernant les paiements seront fournis aux finalistes au début de la phase 2 du concours.

Les équipes de design finalistes recevront en outre un maximum de 4 000 \$ (y compris les taxes applicables) afin de couvrir leur frais de déplacement (ce qui comprend les repas et l'hébergement) pour un maximum de deux membres de l'équipe et pour deux séjours distincts à Ottawa pour assister à la visite du site et à la présentation du jury. Les remboursements seront effectués selon le prix coûtant et sans marge de profit ni majoration sur présentation des reçus et un résumé des dépenses.

## 9.0 PHASE 1 — EXIGENCES LIÉES AUX SOUMISSIONS

---

Le jury examinera et évaluera les documents requis suivants :

### **Lettre d'intérêt (20 % de la note totale)**

Écrivez-nous une lettre d'au plus deux pages, dans laquelle vous expliquez les raisons pour lesquelles ce projet intéresse votre équipe et ce qui vous permet de croire que votre équipe est en mesure de relever le défi et de créer une œuvre symbolique et unique pour ce projet. Précisez si les membres de votre équipe ont déjà travaillé ensemble auparavant, le rôle que jouera chacun des membres dans la conception et l'exécution du projet, et qui seront les membres et le chef d'équipe. N'oubliez pas d'indiquer le nom de la personne-ressource, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du chef d'équipe.

### **Qualifications et expérience des membres de l'équipe (20 % de la note totale)**

Fournissez un curriculum vitae professionnel de deux pages (au maximum) pour chacun des membres de l'équipe. Vous pouvez inclure une adresse Web si vous jugez utile que le jury prenne connaissance, à sa discrétion, d'autres réalisations des membres de votre équipe.

Fournissez en référence les noms et les coordonnées d'au moins trois personnes avec qui il est possible de communiquer, au moins une personne pour chacun des membres de l'équipe. Il doit s'agir de personnes ayant travaillé avec les membres de l'équipe aux projets énumérés dans la section « Travaux antérieurs ».

### **Travaux antérieurs (60 % de la note totale)**

Fournissez une brève description (accompagnée d'images) de trois projets antérieurs pertinents (bâti et complétés) pour chacun des membres de l'équipe (les mêmes projets peuvent figurer plus d'une fois lorsqu'il y a eu collaboration entre des membres de l'équipe). Pour chaque projet, veuillez fournir les renseignements suivants (maximum de deux pages par projet) :

- ◆ titre et brève description du projet;
- ◆ rôles des membres de l'équipe de design;
- ◆ budget total du projet au moment de l'attribution du contrat et coûts réels une fois les travaux terminés, avec une explication des écarts, le cas échéant;
- ◆ date d'achèvement ciblée pour le projet au moment de l'attribution du contrat et date réelle d'achèvement du projet, avec une explication des écarts, le cas échéant;
- ◆ photographies;
- ◆ prix reçus, le cas échéant.

Prenez note que tous les projets antérieurs bâtis doivent avoir été complétés.

## 10.0 PHASE 1 — ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

---

**REMARQUE:** On vérifiera d'abord chaque soumission pour s'assurer qu'elle satisfait aux exigences obligatoires d'admissibilité décrites à la section 7.0. Toute soumission qui ne satisfait pas à ces exigences sera rejetée.

Le jury évaluera les documents présentés et leur attribuera une note selon les critères suivants :

- ◆ la compréhension démontrée de la vision et des objectifs du projet;
- ◆ la mesure dans laquelle les ressources et les relations de travail de l'équipe peuvent lui permettre de satisfaire aux exigences du projet;
- ◆ l'ampleur de l'expérience professionnelle en lien avec les exigences du projet;
- ◆ la qualité des projets récemment achevés, notamment en ce qui a trait au respect démontré des calendriers, des délais, des exigences et des budgets;
- ◆ la pertinence des travaux antérieurs par rapport aux objectifs du projet;
- ◆ l'excellence en design, et la qualité de la réflexion et de la créativité, comme le démontrent les œuvres antérieures.

Des renseignements détaillés sur la notation de ces critères sont fournis à l'annexe A.

Le jury évaluera toutes les soumissions admissibles et en retiendra au maximum cinq pour la phase 2 du concours. PCH communiquera par courriel avec toutes les équipes de design qui auront répondu à cette demande de qualifications afin de les informer des résultats de la phase 1 du concours.

### Séance d'explications

Si votre équipe souhaite obtenir une séance d'explications, veuillez communiquer avec PCH dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de l'avis vous informant du résultat. Les explications fournies comprendront un exposé des points forts et des points faibles de la soumission, par rapport aux critères d'évaluation. Les explications pourront être fournies par écrit, au téléphone ou en personne. Le caractère confidentiel de l'information se rapportant aux autres soumissions est protégé. Nos coordonnées sont fournies à la section 14.0.

## 11.0 PHASE 1 — LIGNES DIRECTRICES POUR LES SOUMISSIONS

---

Veillez examiner cette demande de qualifications avec soin et vous assurer de nous faire parvenir ce qui suit.

- ◆ Une clé USB, qui contient un seul fichier PDF (d'un maximum de 20 mégaoctets) portant le nom de famille du chef d'équipe et comprenant les éléments suivants :
  - lettre d'intérêt
  - curriculum vitae pour chacun des membres de l'équipe de design
  - au moins une référence pour chacun des membres de l'équipe de design
  - exemples de trois projets menés à bien par chaque membre de l'équipe de design
  
- ◆ Deux copies papier imprimées en couleur sur des feuilles de format 8½ x 11 (pouces)

---

En présentant une soumission, les équipes de design confirment qu'elles ont lu la demande de qualifications au complet et :

- ◆ qu'elles estiment satisfaire à l'ensemble des exigences obligatoires décrites à la section 7.0;
  - ◆ que tous les renseignements fournis sont complets, vrais et exacts;
  - ◆ qu'elles s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de qualifications et qu'elles acceptent les clauses et les conditions énoncées dans la demande de propositions si elles sont invitées à soumettre une proposition dans le cadre de celle-ci.
- 

### Date limite

L'échéance pour la réception des soumissions est fixée à 15 h (HAE), le mardi 11 octobre 2016. Les soumissions envoyées par télécopieur ou voie électronique ne seront pas acceptées. Veuillez envoyer votre soumission à :

Ministère du Patrimoine canadien  
Salle de courrier  
15, rue Eddy, 2<sup>e</sup> étage  
Gatineau, Québec K1A 0M5  
Numéro de demande : 10160614  
A/S : Francine D. Lefebvre, Gestionnaire principale  
Monuments et art public

Toutes les soumissions doivent être reçues à l'adresse susmentionnée avant l'heure et la date de clôture fixées. Les soumissions tardives ne seront pas acceptées.

Veillez vous assurer que votre soumission est bien adressée et qu'elle est livrée à la Salle de courrier du 2<sup>e</sup> étage, puisque PCH n'est pas tenu responsable des propositions égarées ou endommagées.

### Changements à la soumission

Il vous est possible de modifier votre soumission par lettre, pourvu que la modification parvienne au bureau de réception désigné au plus tard à la date et à l'heure fixées pour la réception des soumissions. La modification doit figurer sur du papier portant l'en-tête du concurrent et/ou porter la signature de la personne qui est le chef de l'équipe de design et doit clairement indiquer tous les changements applicables à la soumission initiale.

## 12.0 PHASE 2 — APERÇU

---

La demande de propositions et les lignes directrices sur les programmes et la conception ne seront fournies qu'aux équipes de design finalistes au début de la phase 2 du concours. Ces documents fourniront des renseignements détaillés sur les exigences et les critères d'évaluation.

Les équipes de design finalistes devront :

- ◆ prendre part à une visite du site et à une séance de compte rendu à Ottawa le 7 novembre 2016 (les dates seront confirmées au début de la phase 2) afin de prendre connaissance du site et de son contexte et d'assister à une présentation sur le projet. Il sera possible de poser des questions au sujet du projet, du processus et du site.
- ◆ présenter une description technique exposant le concept et démontrant qu'il est réalisable d'ici le 8 février 2017 (les dates seront confirmées au début de la phase 2). La description doit être accompagnée d'un énoncé de deux pages de l'esprit de la conception dans les deux langues officielles et d'un budget réaliste qui permet l'érection et l'installation du monument proposé conformément au budget et aux échéanciers généraux établis;
- ◆ désigner les membres de l'équipe de soutien ou les sous-traitants et les consultants;
- ◆ préparer une maquette physique et des documents de présentation se rattachant au concept qu'il faudra apporter à Ottawa et présenter au jury le 2 mars 2017 ou vers cette date (les dates seront confirmées au début de la phase 2). La présentation aura lieu dans le cadre de la réunion du CCUDI de la CCN. Il convient de noter que PCH doit recevoir tous les documents de présentation d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2017;
- ◆ assister à une présentation publique qui aura lieu dans la soirée du 2 mars 2017 (les dates seront confirmées au début de la phase 2) dans le cadre de laquelle les concepts de tous les finalistes seront présentés au public. Les concepts seront également publiés en ligne afin de recueillir les commentaires du public pendant une période limitée (à déterminer).

*Il convient de noter que les équipes doivent être formées des mêmes membres désignés à la phase 1.*

Avant de procéder à la sélection de l'équipe de design gagnante, le jury tiendra compte de ce qui suit :

- ◆ un examen technique du concept réalisé par un comité d'experts de la conservation, de l'architecture paysagère, du génie et de l'établissement des coûts;
- ◆ les commentaires formulés par le CCUDI en fonction de la présentation du jury (pour obtenir de plus amples renseignements sur le CCUDI, veuillez consulter le site <http://www.ccn-ncc.gc.ca/a-propos-de-la-ccn/comites-speciaux-consultatifs-de-direction>);
- ◆ la rétroaction du public formulée lors de la présentation publique et à la suite de la publication en ligne.

La ministre, en tenant compte de la décision du jury, a la responsabilité d'appuyer l'équipe de design gagnante pour l'attribution d'un contrat par la CCN pour la mise au point de leur concept en vue de la mise en œuvre. De plus amples renseignements sur les exigences en matière de mise au point du concept figureront dans la demande de propositions.



## 13.0 DATES IMPORTANTES

---

<b>Phase 1 — Demande de qualification (PCH)</b>	<b>Échéance</b>
Date limite pour les questions	4 octobre, 2016
Date limite de réception des soumissions	11 octobre 2016
Période d'évaluation du jury	21 octobre 2016
Annonce aux équipes finalistes	28 octobre 2016 (à confirmer)

<b>Phase 2 — Demande de propositions (PCH)</b>	<b>Échéance</b>
Rencontre avec les finalistes sur le site et séance de questions et réponses	7 novembre 2016 (à confirmer)
Présentation des documents écrits aux fins d'examen par le comité technique	8 février 2017
Présentation du concept de design au jury et au CCUDI	2 mars 2017
Exposition publique des concepts de design	2 mars 2017
Période d'évaluation du jury	17 mars 2017
Annonce à l'équipe gagnante	3 avril 2017 (à confirmer)

<b>Élaboration du design et mise en œuvre (CCN)</b>	<b>Échéance</b>
Octroi du contrat	avril 2017
Élaboration du concept détaillé	août 2017
Achèvement substantiel du monument	décembre 2018
Dévoilement des éléments majeurs du monument	décembre 2018
Fin des travaux liés au site et de l'aménagement paysager	mars 2019

*Veillez noter que les échéances et autres dates importantes pourront être changées à tout moment. Patrimoine canadien et la Commission de la capitale nationale donneront un préavis raisonnable dans un tel cas.*

## 14.0 QUESTIONS

---

Toutes les demandes de renseignements, demandes de compte rendu et autres communications doivent être présentées par courriel à Francine D. Lefebvre, gestionnaire principale, Monuments et art public, Patrimoine canadien, à l'adresse [pch.monuments-monuments.pch@canada.ca](mailto:pch.monuments-monuments.pch@canada.ca).

Toute question au sujet de la présente demande de qualifications doit être soumise par écrit le plus tôt possible. Il se peut que l'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues au cours des sept jours précédant la date de clôture. Afin de garantir l'intégrité du processus concurrentiel, toutes les demandes de renseignements et les réponses connexes seront publiées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ([www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca)).

Nous attendons avec impatience votre soumission et vous remercions d'avoir pris le temps de nous soumettre vos titres de compétence pour ce projet de monument important.

## ANNEXE A — CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS POUR LA PHASE 1

CRITÈRES COTÉS	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS ALLOUÉS
<b>Lettre d'intérêt (20 points)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dans la lettre d'intérêt, les membres de l'équipe de design démontrent leur compréhension de la vision et des objectifs du projet visé par la présente demande, y compris de la nature, de la portée, de l'importance et du caractère délicat du projet.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dans la lettre d'intérêt, les membres de l'équipe de design indiquent leurs relations de travail et les ressources nécessaires, et démontrent leur motivation à respecter les exigences du projet.</li> </ul>	10
<b>Qualifications et expérience de l'équipe (20 points)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les membres de l'équipe de design démontrent qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience professionnelle nécessaires pour satisfaire à toutes les exigences associées à un tel projet.</li> </ul>	20
<b>Travaux antérieurs (60 points)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les exemples de travaux antérieurs concernent des projets réalisés de qualité qui ont respecté les exigences du projet donné, de même que les calendriers, les échéanciers et les budgets de ce projet.</li> </ul>	25
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les exemples de travaux antérieurs sont pertinents par rapport aux buts du projet visé par la présente demande.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les travaux antérieurs réalisés par les membres de l'équipe de design révèlent qu'ils excellent dans leur domaine et qu'ils sont capables de réflexion et de créativité.</li> </ul>	25
<b>NOTATION</b>	
Excellent. Dépasse les exigences. (100 % des points alloués)	
Une bonne proposition. Respecte pleinement les exigences. (80 % des points alloués)	
Acceptable, niveau minimum. Respecte les exigences de base. (60 % des points alloués)	
Ne répond pas aux exigences minimales. (40 % des points alloués)	
Ne répond pas aux exigences minimales. (40 % des points alloués)	
La proposition est tout à fait inacceptable ou les informations ne sont pas pertinentes. (0 % des points alloués).	

***Il convient de noter que les équipes de design doivent obtenir la note de passage minimale de 60 % dans toutes les catégories afin que leur candidature soit retenue.***

## ANNEXE B — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

### INDEMNISATION

PCH ne sera pas tenu de rembourser ni d'indemniser l'un ou l'autre des concurrents pour des coûts engagés par la préparation d'une réponse à la demande de qualifications. Tous les exemplaires des documents soumis en réponse deviendront la propriété de PCH et ne seront pas retournés.

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les équipes de design sont priées de noter que PCH peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :

- ◆ Si l'équipe de design, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions ou est en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent;
- ◆ PCH juge que l'équipe de design, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres équipes, et que cette situation donne ou semble donner à l'équipe de design un avantage indu.

PCH est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu. Les équipes de design ayant des doutes quant à une situation particulière doivent communiquer avec PCH, conformément à la section 14.0, Questions, avant la clôture des soumissions.

### ANNULATION

PCH peut accepter ou rejeter les soumissions, en totalité ou en partie. Si PCH est d'avis qu'il n'y a pas suffisamment d'équipes de design qualifiées après la phase 1 pour permettre la tenue d'un concours dans le cadre de la phase 2, le Ministère se réserve le droit d'annuler la phase 2 ou de modifier les exigences et de publier de nouveau la demande de qualifications de la phase 1.

### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Les équipes de design doivent se conformer au [\*Code de conduite pour l'approvisionnement\*](#) du gouvernement du Canada. PCH se réserve le droit de vérifier les renseignements et références présentés. En présentant une soumission, chaque équipe de design atteste être informée que PCH pourrait demander des renseignements, des attestations et des formulaires de consentement supplémentaires, ainsi que d'autres éléments prouvant l'identité ou l'admissibilité, y compris une preuve de citoyenneté.

### RESPONSABILITÉ DES ERREURS

Bien que PCH ait fait des efforts considérables pour présenter des renseignements précis dans la présente demande de qualifications, cette information ne constitue que des lignes directrices pour les concurrents. PCH n'en garantit ni l'exactitude ni le caractère complet ou détaillé. Rien dans la présente demande de qualifications n'empêche les concurrents d'établir leurs propres opinions et conclusions à l'égard du contenu de la demande.

### DISPOSITIONS DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les modalités de la CCN feront partie intégrante du contrat octroyé à l'équipe de design gagnante.